



# **Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest**

## **Rapport d'activité de l'année 2023**

**> CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTROPOLE ET DU PAYS DE BREST**

[www.conseil-developpement-brest.fr](http://www.conseil-developpement-brest.fr)

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 34

Contact : [contact@conseil-developpement-brest.fr](mailto:contact@conseil-developpement-brest.fr)

➤ CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTROPOLE ET DU PAYS DE BREST

[www.conseil-developpement-brest.fr](http://www.conseil-developpement-brest.fr)

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 34

Contact : [contact@conseil-developpement-brest.fr](mailto:contact@conseil-developpement-brest.fr)

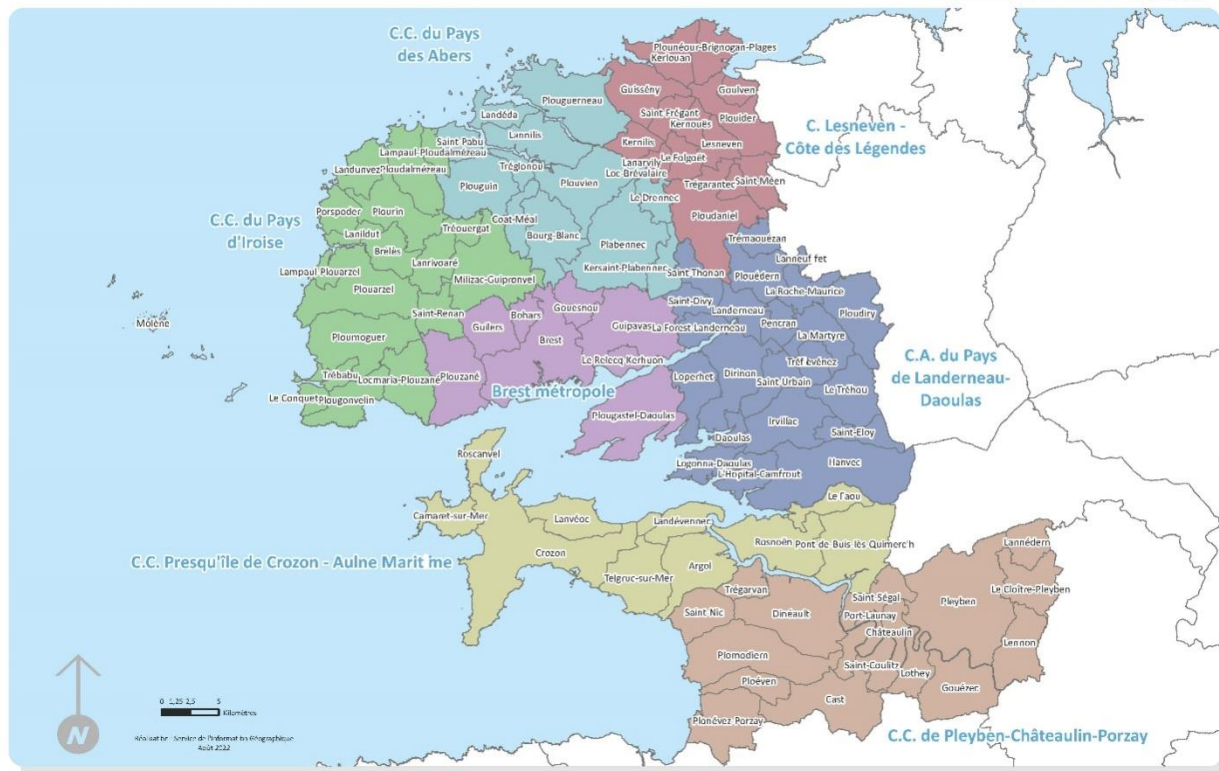


**Le Pôle Métropolitain du Pays de Brest :**  
**7 EPCI dont la Métropole de Brest,**  
**103 communes, 423 000 habitants.**



**LES INTERCOMMUNALITÉS  
DU PAYS DE BREST**

+ de plans sur "geo.pays-de-brest.fr"



- Brest métropole : 211 156 habitants
- Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas : 49 277 habitants
- Communauté de communes du Pays d'Iroise : 49 096 habitants
- Communauté de communes du Pays des Abers : 41 552 habitants
- Communauté Lesneven-Côte des légendes : 27 425 habitants
- Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay : 22 678 habitants
- Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime : 22 419 habitants

Source INSEE – Recensement de la population 2020

➤ CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTROPOLE ET DU PAYS DE BREST

[www.conseil-developpement-brest.fr](http://www.conseil-developpement-brest.fr)

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 34

Contact : [contact@conseil-developpement-brest.fr](mailto:contact@conseil-developpement-brest.fr)

## Editorial du Président du Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest



Ce rapport d'activité 2023 reflète l'importance du travail collectif effectué par les membres bénévoles du Conseil de Développement, tous animés par la volonté d'apporter, à la Métropole et au Pays de Brest, leur expertise d'usage et leur expérience de citoyens engagés pour l'intérêt général.

Associer la société civile organisée et les habitants de notre vaste territoire à l'élaboration des politiques publiques n'est pas chose aisée surtout dans un contexte d'accumulation de crises : sanitaire, sociale économique, financière,

environnementale, climatique ... qui impactent et démobilisent les acteurs de la vie associative et sociale.

Nous devons également composer avec la disponibilité inégale de membres bénévoles, méritants pour s'être mobilisés sur des temps de réunions nombreux en soirée, ou dans des travaux conséquents, aux délais de réalisation parfois très serrés.

Je les en remercie, ainsi que Maryse Larpent pour sa forte implication ces dix dernières années et Mickaèle Le Bars du Pôle métropolitain du Pays de Brest qui a bien voulu prendre à sa suite cette responsabilité.

La démocratie participative et contributive, dont le Conseil de développement est l'un des outils à l'échelle du Pôle métropolitain du Pays de Brest, est le chaînon nécessaire entre la représentation légitime des élus et la démocratie de construction pour qu'enfin avance l'idée de démocratie continue. Plus que jamais dans la période actuelle, cette instance paritaire instaurée par la loi, unifiant la société civile organisée et des habitants au service de la collectivité territoriale semble utile pour participer, agir, s'engager avec générosité et solidarité au bénéfice de toutes et tous.

Nous visons à faciliter les réflexions partagées et à fournir des contributions construites, non partisans, fondées sur l'expertise d'usage de nos membres bénévoles et les attentes de la population, pour continuer à nourrir et renforcer le débat démocratique territorial dans le respect des prérogatives de la démocratie représentative.

Le travail sur le logement engagé en 2023 va se poursuivre. Notre avis sur le SCOT, les mobilités dont la ligne ferroviaire Brest Quimper, les Assises Citoyennes de la mer et du Littoral, la santé, l'alimentation, l'eau, le changement climatique sont autant de sujets qui vont mobiliser notre Conseil ces prochaines années.

Nos représentants aux différentes instances (Bureau du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, SMDE, Leader, commission mer FEAMPA, Contrat Local de Santé, Énerg'ence, contrat et conseil de rade...) continueront à y apporter le point de vue du Conseil.

Notre Conseil continuera également à participer aux travaux du réseau des Conseils de développement bretons et au Conseil d'administration de la Coordination Nationale des Conseils de Développement.

Guy Jourden,

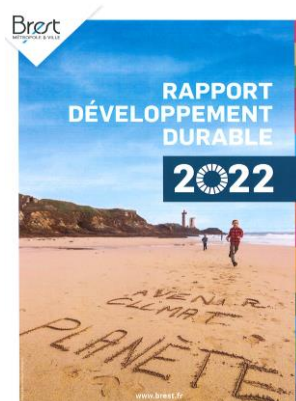




## LES AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT SUR LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BREST MÉTROPOLE

L'ensemble des avis du Conseil de développement est consultable sur son site internet : <http://www.conseil-developpement-brest.fr/les-publications/avis.html>

### Avis sur le rapport développement durable ville et métropole de Brest pour l'année 2022



Le Conseil de développement rend un avis très favorable sur le rapport de développement durable 2022. Ce document marque, sur la forme et sur le fond, des avancées notables. Elles enrichissent le support et en font un outil de qualité, tant à l'attention des décideurs publics et privés de la métropole pour l'élaboration de leurs propres politiques, que plus généralement des brestois dans l'appropriation des politiques publiques et la part qu'ils y prennent en matière de développement durable.

#### Une forme soignée et enrichie

La commission prend acte unanimement des améliorations notables du support, tant dans la variété des sujets traités, leur mise en page, que leur organisation au sein du rapport (classement par thèmes et objectifs pertinents). Ce dernier point appelait un progrès substantiel au vu des précédentes éditions.

Le souci de pédagogie et de représentation des actions par l'exemple (actions concrètes et illustrées de Brest Métropole et du Pays de Brest), leur mesure objective et, sur certains sujets, leur évolution sur 1 an (page 8 du rapport tout particulièrement) marquent un progrès très significatif pour une bonne lecture, comme le suivi des réalisations et engagements de la métropole.

La relation aux 17 thèmes édictés par l'ONU, devenue un standard par ailleurs mis en œuvre par plusieurs autres collectivités, semble également de bonne pratique.

Enfin, un effort de pédagogie des thèmes abordés, pour certains techniques (urbanisme notamment) a été entrepris et doit être poursuivi.

➤ CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTROPOLE ET DU PAYS DE BREST

[www.conseil-developpement-brest.fr](http://www.conseil-developpement-brest.fr)

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 34

Contact : [contact@conseil-developpement-brest.fr](mailto:contact@conseil-developpement-brest.fr)

Un document qui apporte en termes d'information et nourrit le débat public.

Les nombreuses actions de la collectivité sont rappelées et les initiatives apparaissent clairement au lecteur, en cohérence avec les objectifs affichés et les attentes du conseil. Elles évitent le double écueil de la réplique du rapport d'activité ou du simple inventaire de l'action des services.

Les spécificités du tissu économique et social de la métropole se dégagent naturellement des objectifs de développement durable. Il en va notamment des actions de rénovation urbaine ou de soutien aux énergies renouvelables.

Les indicateurs de développement durable et leur progression sont cruciaux, ils constituent un référentiel partagé pour l'évaluation de la situation de la collectivité dans sa trajectoire de développement durable. Ils éclairent la politique de la métropole et méritent d'être systématiquement associés, à l'avenir, à la mesure des actions récurrentes.

Dans son avis, le conseil de développement a également émis des remarques et suggestions concernant quelques actions particulières des collectivités.

[Consulter l'avis](#)

## LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

### Le logement locatif social : situation et perspectives pour le Pays de Brest de demain

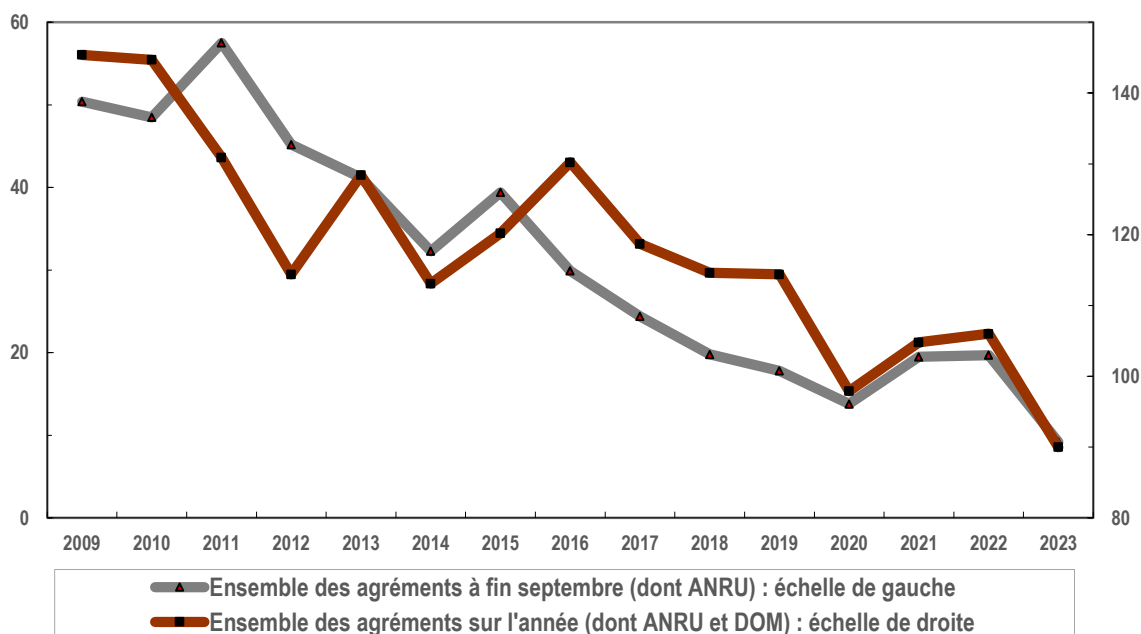
Le 12 décembre 2023, le Conseil de développement a organisé un colloque sur le thème du logement locatif social dans le Pays de Brest. L'animation a été confiée à Michel MOUILLART, membre du conseil de développement, économiste spécialiste de l'immobilier et du logement.

#### Présentation :

Depuis le début de 2023, la consommation des agréments de logements locatifs sociaux constatée au niveau national recule rapidement. A fin septembre, le nombre des agréments est ainsi redescendu à son niveau observé en 2020, à la même époque, avant que la mobilisation des acteurs du logement social et le lancement du Protocole de mars 2021 (prévoyant la relance de la production de logements sociaux en 2021 et 2022 avec un objectif global de 250 000 agréments) ne permettent un rebond nécessaire. Et aucune région n'échappe à cette puissante tendance récessive qui va faire de 2023, la plus mauvaise de ces 20 dernières années.

#### Les agréments de financement des logements locatifs sociaux : France entière

Source : SISAL, puis SIAL en 2023 (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires)



En effet, les déséquilibres économiques et financiers actuels n'épargnent pas la construction locative sociale. L'envolée des coûts de l'énergie et des matériaux de construction, l'allongement des délais de livraison des matériaux, les difficultés

budgétaires des collectivités locales, la disparition des soutiens de l'Etat, ... tout contribue au ralentissement de la consommation des agréments de financement.

Et pourtant, la demande de logements locatifs sociaux se renforce au fil des mois, dans un contexte de dégradation générale du pouvoir d'achat des ménages, de montée des impayés de loyer et de sous-actualisation des aides personnelles. Alors que le renforcement des déséquilibres se constate sur l'ensemble des marchés immobiliers (augmentation des prix et des loyers, resserrement de l'accès au crédit, chute de la construction, blocage de la mobilité résidentielle, ...).

Aussi, dans le cadre des réflexions qu'il a engagées sur les objectifs de révision du SCoT actuellement en cours, le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest a souhaité porter son regard sur un des secteurs de l'habitat essentiel à l'équilibre économique et social du Pays de Brest, le logement locatif social. Car la récession de la construction locative sociale qui se renforce va nécessairement peser sur les capacités de réponse du Pays à une demande de logements de plus en plus nombreuse et précarisée.

Le Colloque s'est organisé autour de 2 séquences. Dans une 1<sup>ère</sup> séquence un état des lieux du logement social dans le Pays de Brest préparé par l'ADEUPa. Puis, dans une 2<sup>nde</sup> séquence, une présentation approfondie des perspectives du logement social, par les principaux décideurs et acteurs en charge de ce dossier au niveau national et sur le Pays.

**Séquence n° 1 : « État des lieux du logement social dans le Pays de Brest »**  
**Vanessa CANTET** et **Anne FEREC** – Pôle Habitat et Société, ADEUPa de Brest Bretagne

**Séquence n° 2 : « Perspectives du logement social »**

1. Situation et contraintes du locatif social  
**Didier POUSSOU** – Directeur Général de la Fédération des Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH)
2. Mode de production du logement d'intérêt général par un opérateur global  
**André YCHE** – Président du Conseil de Surveillance de CDC-Habitat
3. Mode de production du logement social par un promoteur public  
**Thierry LAGET** – Directeur Général adjoint de CDC Habitat
4. Rôle et place de la promotion immobilière privée  
**Patrice ROQUES** – Directeur Général Habitat Social et Résidences Gérées, Nexity
5. Perspective du locatif social dans le Pays de Brest  
**Georges BELLOUR** – Directeur Général de Brest Métropole Habitat (BMH)

Pour en savoir plus : [Habitat\Colloque logement social.pdf](#)





## Commission Aménagement et Développement Durable

- Présentation des enjeux de la Zéro Artificialisation Nette et quelle traduction dans le SCoT du Pays de Brest ? avec la participation de l'Agence d'Urbanisme Brest Bretagne
- Présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT du Pays de Brest - avec la participation de l'Agence d'Urbanisme Brest Bretagne (2 réunions)

Le SCoT du Pays de Brest est actuellement en révision pour prendre en compte l'intégration de la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay au Pays de Brest, mais aussi les nouvelles lois dont la loi Climat et Résilience.

Pour ce nouveau SCoT, trois axes majeurs, interconnectés et transversaux, ont été identifiés pour le Pays de Brest :

- Porter un projet ambitieux et équilibré pour le Pôle métropolitain du Pays de Brest, d'envergure nationale et régionale
- Renforcer et valoriser de manière durable les atouts économique et environnementaux du Pays de Brest
- S'engager et s'adapter pour relever les défis des transitions

Le Projet d'Aménagement Stratégique a été présenté en fin d'année 2023 et en début d'année 2024 aux Personnes Publiques Associées, à la commission Aménagement Développement Durable et lors de trois réunions publiques qui ont rassemblé 230 personnes. Le Document d'Orientation et d'Objectifs est en cours de rédaction, comme pour le PAS, le document sera donc présenté à la commission ADD.

## Groupe de travail Mobilités :

- Présentation des Zones à Faibles Émissions (ZFE) et les principales caractéristiques de la mobilité dans le Pays de Brest - avec la participation de l'Agence d'Urbanisme Brest Bretagne
- Comment s'articulent et se complètent les politiques publiques en matière de mobilité dans le Pays de Brest entre la Métropole, la Région Bretagne et les Communautés du Pays de Brest ayant cette compétence ? avec la participation du service de Brest métropole

## Sessions d'informations sur :

- Le contrat Local de Santé du Pays de Brest
- Les missions de l'agence locale de l'énergie du Pays de Brest, Ener'gence

› CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTROPOLE ET DU PAYS DE BREST

[www.conseil-developpement-brest.fr](http://www.conseil-developpement-brest.fr)

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 34

Contact : [contact@conseil-developpement-brest.fr](mailto:contact@conseil-developpement-brest.fr)

**L'ASSOCIATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT A  
L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES**

- **Le Conseil de développement dans les instances locales**

Organismes, instances	Représentants CD	En savoir plus
<b>Bureau du Pôle métropolitain du Pays de Brest</b>	Guy Jourden (Titulaire)  Jean-Pierre Caroff (Suppléant)	Espace de coopération et de solidarités qui réunit 7 intercommunalités et contribue au développement équilibré du territoire. Il porte le SCoT du Pays de Brest et d'autres actions dans les domaines de l'économie, la transition écologique, les mobilités et la santé. Également gestionnaire des programmes européens LEADER et FEAMPA.  <a href="#">Rapport d'activité 2023</a>
<b>LEADER</b>  (Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale)	Jean-Michel Le Bihan (T)  Gabielle HEMERY (S)	Programme européen. Le périmètre LEADER regroupe 89 des 103 communes du Pays de Brest (+Ouessant). (Communes non éligibles : les communes de Brest métropole, Plabennec, Landerneau, Pencran, Le Folgoët, Lesneven, Saint- Renan).  Soutien à des projets innovants en zone rurale, LEADER est un laboratoire d'expérimentation pour le Pays de Brest visant à accompagner des actions pilotes et/ou collectives sur le territoire.  <a href="https://www.pays-de-brest.fr/fonds-europeens/leader">https://www.pays-de-brest.fr/fonds-europeens/leader</a>
<b>Commission mer et littoral Feampa Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture</b>	Michel PAILLARD (T)  Guillaume HARDY (S)	Programme européen : convention signée le 23 janvier dernier entre le Pôle métropolitain du Pays de Brest et la Région Bretagne. Elle vise à soutenir les projets collectifs et innovants en faveur de la transition maritime sur la période 2023-2027.  <a href="https://www.pays-de-brest.fr/fonds-europeens/feampa">https://www.pays-de-brest.fr/fonds-europeens/feampa</a>



<b>Éner'gence</b>	Jean-Michel Le Bihan (T)  Michel Paillard (S)	Agence Énergie Climat du Pays de Brest, outil de proximité pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. L'association s'adresse à tous les acteurs et consommateurs du territoire. Ses missions : information, conseil, sensibilisation aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables.  <a href="#">Éner'gence</a>
<b>Conseil de gouvernance Stratégie Métropolitaine de Développement Économique (SMDE)</b>	Guy Jourden  Jean-Claude Lebreton  Alain Ollivier  David Louët (S)	<p><b>Une stratégie coconstruite avec l'ensemble des acteurs du territoire brestois</b></p> <p>Dans la continuité de la dynamique créée en 2016, Cap 2030 s'est appuyée sur une démarche rigoureuse d'analyse, de consultation et de concertation rassemblant des participants de différents horizons, favorisant ainsi la contribution de chacun. Un diagnostic économique complet a permis de poser les bases d'une réflexion solide pour adopter des orientations stratégiques cohérentes.</p> <p>Créé en 2015 dans le cadre de l'élaboration de la SMDE, le <b>Conseil de gouvernance</b> rassemble des dirigeants d'entreprises et de réseaux, l'État, des élus de Brest métropole, du Pole Métropolitain du Pays de Brest (PMPB), du Conseil régional de Bretagne, du Conseil départemental du Finistère, les chambres consulaires, l'université de Bretagne Occidentale (UBO) et le conseil de développement. Chargé du suivi de l'état d'avancement des objectifs et actions, le Conseil de gouvernance, par ses réunions régulières, veille également à faire évoluer la SMDE.</p> <p><a href="#">SMDE CAP2030</a></p>

<p><b>Contrat de Rade TerraRade, contrat territorial de la Rade et de ses bassins versants Aulne et Élor.</b></p>	<p>Chantal Guillerm Laurent Troadec</p>	<p>Mis en œuvre entre 1998 et 2007, un premier contrat de rade avait permis des améliorations significatives sur la qualité des eaux, notamment en matière de réduction des taux de nitrates. Le 26 janvier 2023 a été lancé la phase opérationnelle du nouveau contrat de rade pour l'amélioration de la qualité des eaux et des écosystèmes de la rade de Brest.</p>
<p><b>Conseil de Rade</b></p>	<p>Chantal Guillerm Yves Jullien</p>	<p>Ce conseil de rade fait suite au travail du conseil de développement. Structure informelle, assistée par le Pôle métropolitain, il a pour objet de contribuer à davantage de connaissances, d'échanges, de coopérations, de solidarités entre les acteurs concernés par ce territoire spécifique, mais aussi faciliter la conduite d'actions concrètes. Trois groupes de travail ont été créés sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le carénage,</li> <li>- les friches conchyliques,</li> <li>- les mouillages écologiques.</li> </ul>
<p><b>Comité de pilotage Contrat Local de Santé du Pays de Brest</b></p>	<p>Pascale Terrom</p>	<p>Depuis 2019, le Pôle métropolitain porte une mission santé dont le but est de mettre en œuvre le Contrat Local de Santé du Pays de Brest signé avec l'ARS et les 7 intercommunalités du Pays de Brest entre autres (Conseil Départemental, Conseil Régional, CHU, Assurance Maladie, CARSAT, MSA).</p> <p>La finalité du contrat est d'améliorer l'accès à la santé pour tous, en adaptant la politique régionale de santé aux besoins et spécificités de la population et tenant compte des dynamiques existantes dans le territoire.</p> <p>Le comité de pilotage est composé des signataires du contrat. Il est co-présidé par un représentant du DG de l'ARS et un élu représentant le Pôle Métropolitain du Pays de Brest. Le COPIL effectue le suivi du contrat local de santé et est à ce titre, responsable du déroulement de ses actions.</p> <p><a href="https://www.pays-de-brest.fr/contrat-local-sante">https://www.pays-de-brest.fr/contrat-local-sante</a></p>



## ACTIVITÉ DES RÉSEAUX

- **Le réseau des Conseils de développement bretons**

Les membres du Conseil de développement sont invités à participer aux événements du réseau (formations, rencontres avec le CESER Bretagne, réunions thématiques...)

### **Coordination nationale des Conseils de développement**

Le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest est membre du Conseil d'administration de la coordination nationale.

Plusieurs membres du conseil participent aux réflexions menées sur les enjeux de la ressource en eau, l'alimentation durable et aux événements organisés par la CNCD tel que la rencontre sur la continuité démocratique du CESE au CESER et au CD.

En savoir plus : <http://www.conseils-de-developpement.fr/>



Avec le soutien financier de :



➤ CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTROPOLE ET DU PAYS DE BREST

[www.conseil-developpement-brest.fr](http://www.conseil-developpement-brest.fr)

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 34

Contact : [contact@conseil-developpement-brest.fr](mailto:contact@conseil-developpement-brest.fr)